## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# Conseil Municipal du jeudi 08 décembre 2022

# Direction Population Administration et Ressources - N°05.08.2022.206

Objet: Finances - Ouverture anticipée des crédits d'investissements 2023 - Approbation

Date de la convocation : 30 novembre 2022

Présidence: Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 15 Nombre de votants : 24

PRESENTS:

M.MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mmes DELACOUR Mélanie, HAMIDOU Hawa, COLOMBOTTI Monique, MM. HOUNKPATI Jean-David, TARSIA Rosario, LEBALLEUR Frédéric, LEFEBVRE Philippe, Mme HOULIER Valérie, M. FAUCHE Stéphane, Mme BALEM Sandrine, M. BOURREAU Marc, Mmes LEFEBVRE Laëtitia.

### **POUVOIRS:**

M. BERTHOU Fabrice a donné pouvoir à Mme COLOMBOTTI Monique.

M.ARBI Rachid a donné pouvoir à M. BEAUCOUSIN David.

Mme OMONT Sylvie a donné pouvoir à M. HOUNKPATI Jean-David.

Mme SALL Coumba a donné pouvoir à M. TARSIA Rosario.

M. DABO Infali a donné pouvoir à M. FAUCHE Stéphane.

Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à Mme HOULIER Valérie.

M. KIVATA Guy a donné pouvoir à M. LEBALLEUR Frédéric.

Mme PALMENTIER Corine a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.

Mme LERICHE Evelyne a donné pouvoir à M. BOURREAU Marc.

### **ABSENTS:**

M. SARR Yaya. M. DEM Ibrahim. Mme DENOS Clélia

SECRETAIRE DE SEANCE : HOULIER Valérie

RAPPORTEUR: Mélanie DELACOUR

### Vu:

- L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction codificatrice M14,
- La délibération n° 05.08.2021.21 du 06 juin 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon Rue de l'Eglise – 76410 Cléon Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64 www.ville-cleon.fr

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Ouverture anticipée des crédits d'investissements 2023 - Approbation

Date de transmission de l'acte : 12/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 12/12/2022

Numéro de l'acte : 05-08-2022-206 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20221208-05-08-2022-206-DE

Date de décision : 08/12/2022

Acte transmis par: Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires

Les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent, avant l'adoption du budget primitif de l'exercice, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dès lors, il est proposé d'autoriser le Maire à régler les dépenses 2023, dans la limite du quart des crédits inscrits en 2022, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023.

Cette autorisation porte sur les montants suivants :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET 2022	MONTANT (25%)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 000,00 €	6 750 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	14 000,00 €	3 500 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	663 600,00 €	165 900 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	239 400,00 €	59 850 €
TOTAL		944 000,00 €	236 000 €

Le Conseil Municipal, après délibération, Et à l'unanimité des membres présents et représentés :

**AUTORISE** le Maire à régler les dépenses 2023, dans la limite du quart des crédits inscrits en 2022, et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023.

Pour copie conforme,

Cléon, le 8 décembre 2 Le Maire,

Erédéric MARCHE

